



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020

Date de la convocation : 24 septembre 2020

Date d'affichage : 24 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Nicolas MENNETRIER, Maire.

**Présents** : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Marie-Laure LABORIE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Anne-Josèphe CHARLOT, Véronique STOLTZ, Sophie MENZIN, Vincent BLANCHOT, Bruno LÉOTIER, Yohan MULLER, Julien SEYSSEL

**Secrétaire** : Madame Véronique STOLTZ

Le procès-verbal de la séance du 28 juillet 2020 est lu et approuvé à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, et sur proposition du Maire, le conseil municipal :

- apporte les précisions demandées par la Préfecture aux délégations du conseil municipal au Maire
- crée les emplois publics suivants :
  - 1 emploi d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe dans le cadre d'un avancement de grade
  - 3 emplois d'accroissement temporaire d'activité (CDD)
    - 1 pour le service technique
    - 2 pour l'accueil de loisirs.
- attribue le marché de travaux de voiries à réaliser voie Basse (rue de Champêtre) à la société Eiffage pour un montant de 118 624.75€ HT
- accepte le projet de renforcement de l'installation communale d'éclairage public rue de Champêtre dont la charge communale est fixée à 1 100 € pour l'installation d'un luminaire supplémentaire
- accepte les transactions à signer avec les riverains pour permettre l'alignement de la rue de Champêtre, rendu nécessaire pour la réalisation des travaux de voiries
- approuve le principe d'installer un concentrateur à la demande de GRDF pour transmettre les données des consommations des clients via des compteurs communicants, sachant que la décision finale interviendra au vu de la présentation de l'étude technique
- accepte à titre de régularisation le renouvellement de la convention de prestations intégrées à passer avec la société SPL XDEMAT
- accepte la convention à passer avec le Département pour le dépôt des archives électroniques de la commune

#### **Informations et questions diverses**

##### **Nicolas MENNETRIER :**

- répond à Julien SEYSSEL qui s'inquiète du projet de construction d'un préau à l'école maternelle, en précisant que trois dossiers sont en cours de réflexion :
- l'aménagement en bureaux de la maison d'habitation se situant à côté de l'hôtel de ville ;
- le préau de l'école maternelle ;
- l'appentis au stade.

Il attend la liste des autres demandes pour prévoir une éventuelle inscription budgétaire en 2021.

**Christine ROBILLARD** prévoit une réunion de la commission de finances en octobre pour présenter un point sur l'exécution du budget primitif 2020 et réfléchir à la modification éventuelle de la taxe d'aménagement.

**Robert BESANÇON :**

- fait un point des travaux de voiries effectués, particulièrement ceux rue de Montherlant. Cette voie reste accessible uniquement aux engins agricoles. La policière municipale est chargée d'aller effectuer des contrôles.
- Le futur lotissement prévu en face d'Intermarché va nécessiter de réaliser des travaux de voirie plus conséquents.
- P.L.U. : il a rencontré le service instructeur de Troyes Champagne Métropole qui se propose de travailler avec la commune pour améliorer le P.L.U. Il est en attente des disponibilités du C.D.H.U. pour organiser une réunion de la commission urbanisme.
- Il propose au conseil municipal une visite de Grange l'Evêque et des bâtiments de Saint-Lyé.
- Il met le S.C.O.T. à disposition du conseil municipal.
- Pour donner suite à la réunion sur le P.L.U.I., il informe le conseil municipal que cette éventualité serait repoussée à 2026. Il n'y est personnellement pas favorable. Il est convaincu de la nécessité de garder la gestion de son urbanisme.

**Marie-Laure HRVOJ :**

- informe le conseil municipal que les différents syndicats sont en train de procéder à l'élection de leur président dont elle ne manquera pas, le moment venu, de communiquer les noms. Monsieur BRANLE, Maire de Lusigny-sur-Barse, vient d'être élu président du SDEDA.
- Les travaux de voirie de la voie Basse devraient pouvoir commencer le 19 octobre.

**Pascal GENET :**

- Informe le conseil municipal
  - que la plantation de gazon prévue à la maternelle aura lieu durant les vacances de la Toussaint.
  - que le dernier tableau numérique est en cours d'installation.
- Il présentera au prochain conseil municipal d'octobre le nouveau projet éducatif de l'accueil de loisirs.
- Pour faire face à la propagation du virus, il a été décidé de ne plus accueillir les enfants extérieurs à Saint-Lyé à l'accueil de loisirs et au club ados durant les vacances scolaires. Toutefois, les enfants extérieurs à la commune, mais inscrits à l'école continueront de bénéficier des services de l'accueil de loisirs.

**Laurence FOURNIER :**

- va réunir prochainement la commission communication où les sujets suivants seront évoqués
  - refonte du site Internet
  - intranet (élus/agents)
  - budget 2021.

**Marcel CHRISTEL** se plaint du non-respect du sens interdit rue Clémence de Hongrie. Le Maire lui répond qu'il a demandé à la policière municipale d'aller effectuer des contrôles. Il en reparlera à la commission circulation.

**Laurent JÉROME :**

- relève que la végétation place de l'église rend difficile la sortie du parking.
- signale que le miroir situé au coin des rues de Riancey/des Régales est, selon lui, mal placé.

**Véronique STOLTZ :**

- fait le point des colis des anciens. Plus d'une soixantaine n'a pas encore répondu. Alors que le Maire souhaite une relance, il est décidé que ces derniers n'auraient plus le choix. Ceux qui se manifestent bénéficieront d'un bon pour aller au restaurant. Elle fait un point sur les réponses :
  - 270 colis Intermarché
  - 138 bons restaurant
  - 43 coffrets bien-êtreElle va solliciter Intermarché pour connaître leurs conditions dans la mesure où la commande de colis est moitié moins importante que prévu.
- s'inquiète du déploiement de la fibre. Le Maire lui répond qu'il n'a pas d'informations à lui communiquer pour le moment.

**Vincent BLANCHOT** exprime la difficulté à sortir de l'allée des Caves à Grange l'Evêque et, de ce fait, sa dangerosité. Le Maire étudiera le problème en commission circulation.

**Bruno LÉOTIER** est satisfait que Troyes Champagne Métropole ait mis à jour le plan du réseau d'eaux pluviales rue des Maisons Brûlées.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 30.

Le Maire,  
Nicolas MENNETRIER